



1562 Corcelles, le 27 juin 2018

COMMUNE DE CORCELLES

Près Payerne

**MUNICIPALITE**

Tél. 026/660.25.62

Fax 026/660.17.76

[commune@corcelles.ch](mailto:commune@corcelles.ch)

**AVIS OFFICIEL**

**Commune de Corcelles**

## **AVIS AUX PROPRIETAIRES FONCIERS**

Afin de se mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal (PDCn) et la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la Municipalité de Corcelles-près-Payerne informe les propriétaires fonciers de la

**future mise à l'enquête de plusieurs zones réservées sur le territoire de la commune.**

Cette mesure conservatoire vise à permettre la future révision du plan général d'affectation (PGA) de la commune, qui est engagée simultanément. Dans l'intervalle, la Municipalité se réserve le droit de faire application de l'article 77 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) pour refuser un projet qui serait contraire à la planification envisagée, mais non encore soumise à l'enquête.

En conséquence, depuis ce jour, aucune prétention d'indemnité pour des projets établis selon les règles actuelles ne sera prise en considération par l'autorité.

La Municipalité